

## INTRODUCTION

« Chaque année, la Cour des comptes établit un rapport sur l'application des lois de financement de la sécurité sociale. Ce rapport présente, en outre, une analyse de l'ensemble des comptes des organismes de sécurité sociale soumis à son contrôle et fait une synthèse des rapports et avis émis par les organismes de contrôle placés sous sa surveillance. Ce rapport est remis au Parlement sitôt arrêté par la Cour des comptes. Les réponses faites aux observations de la Cour des comptes sont jointes au rapport » (article LO 132-3 du code des juridictions financières).

Le présent rapport répond à cette obligation législative : c'est le sixième à s'inscrire dans ce cadre, même si la Cour avait diffusé, auparavant, en vertu de la loi du 25 juillet 1994, trois rapports sur la sécurité sociale qui poursuivaient des objectifs de même nature.

Le rapport comprend trois parties :

- La première partie examine, pour l'année 2002, les comptes de la sécurité sociale et l'application de la loi de financement de la sécurité sociale. Un chapitre préliminaire évalue, comme l'année dernière, la façon dont sont mis en œuvre les principaux objectifs assignés, dans la programmation pluriannuelle des finances publiques, aux administrations sociales entrant dans le champ de la LFSS, au regard à la fois de l'évolution de leurs dépenses et de celle de leurs soldes. Puis, sont examinés successivement les dépenses, les ressources et les soldes ainsi que la qualité des outils, notamment comptables, qui permettent d'établir ces comptes. Cette partie se termine par une synthèse de l'activité des comités régionaux d'examen des comptes des organismes de sécurité sociale (COREC).
- La deuxième partie établit un bilan de l'évolution et de la régulation des dépenses d'assurance maladie depuis 1996, complétant les constats faits par la Cour dans ses précédents rapports et, plus particulièrement, dans celui de l'an dernier. Il s'agit d'analyser les raisons qui, dans la nature des mécanismes institués ou dans le fonctionnement des organismes et procédures mis en place, expliquent le non respect systématique et croissant des objectifs financiers de la LFSS. Il s'agit aussi d'examiner les causes du décrochage des dépenses constaté depuis 2000. Sont étudiés successivement le cadre institutionnel et financier de la régulation, l'évolution des dépenses depuis 1996, les

instruments directs de la régulation et les instruments à moyen et long termes.

- La troisième partie examine certains des problèmes que pose le vieillissement de la France, qui sera deux fois plus fort dans le prochain demi-siècle que dans le précédent. Tout d'abord, la dégradation du rapport entre retraités et actifs pose certains problèmes au système de retraites. Sans revenir sur les dispositions contenues dans la loi du 21 août 2003 portant réforme des retraites, le rapport examine les aspects démographiques et financiers du système de retraites, puis les problèmes de gestion de certains régimes. Cette partie met en évidence l'ampleur des enjeux financiers à moyen et long terme résultant du vieillissement démographique. Elle fait ressortir, par ailleurs, le caractère disparate de notre système de retraites, où s'appliquent des règles très variables de calcul des droits et où les efforts contributifs diffèrent d'une catégorie d'actifs à l'autre. Par ailleurs, et c'est le second volet de cette partie, le vieillissement de la population a des conséquences sur son état de santé et sur l'évolution des dépenses d'assurance maladie.

**PREMIERE PARTIE**

**LA SITUATION DES  
COMPTES SOCIAUX EN 2002**